

Séance plénière du 17 au 19 décembre 2014  
Développement social et santé - Projet de budget pour 2015

**AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE  
Socialiste Républicain & apparentés**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 13 – Développement social et santé  
Investissement  
Chapitre 904 – Santé et action sociale  
Sous-fonction 41 – Santé  
Programme « Accès aux soins des publics spécifiques »  
Action « Accès aux soins des publics spécifiques »

**Le programme est abondé de 0,30 € en AP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**

En matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives, le Conseil régional soutient l'idée d'une politique globale de prévention, comprenant le respect de la loi et la promotion de la santé. C'est pourquoi, nous soutenons le projet d'expérimentation de mise en place de salles de consommation à moindres risques (SCMR) qui devrait faire être légiféré cette année dans le cadre de la Loi santé en 2015. La première salle devrait ouvrir ses portes à Paris.

Aussi, le groupe socialiste, républicain et apparenté soutient cette politique qui vise à la fois à trouver les moyens d'agir en prévention, mais aussi d'apporter les soins nécessaires aux personnes victimes d'addiction, tout en assurant la tranquillité publique et la sécurité des citoyens.

Pour ces raisons, il est proposé d'abonder l'action « Accès aux soins des publics spécifiques » de 0,30 M€ en AP.

Gilles-Maurice BELLAÏCHE

